



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Lundi 11 juillet 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	05/07/2011
Affichage	05/07/2011

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**Etaient Représentés :**

NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno  
BRUNET Pascale pouvoir à PEYTHIEU Eric  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

THEME : **URBANISME 2**

OBJET : **ACQUISITION DE  
DIVERSES PARCELLES AUX  
SALETTES CONSORTS  
ALBERT/COMMUNE DE BRIANÇON**

**Absents-Excusés :**

NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny,  
RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ESCALLIER  
Karine, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard,  
ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

Par délibération en date du 27 novembre 1998 le conseil municipal a décidé d'acquérir diverses parcelles pour permettre des travaux de protection contre les chutes de blocs aux Salettes.

Le notaire des Consorts ALBERT concernés par cette transaction nous a fait savoir qu'il était prêt à rédiger l'acte correspondant pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AN numéros 4 (1688 m<sup>2</sup>) et 10 (1790 m<sup>2</sup>).

Après vérification et suite à divers courriers échangés avec les Consorts ALBERTS il s'avère qu'une parcelle a été oubliée dans la délibération du 27/11/1998, il s'agit de la parcelle AN n° 3 (285 m<sup>2</sup>) qu'il est nécessaire d'acquérir au même prix soit 0,61 € le m<sup>2</sup>.

Afin de pouvoir finaliser ce dossier, la commune doit se porter acquéreur des parcelles AN 3-4 et 10 d'une superficie totale de 3 763 m<sup>2</sup> à 0,61 € pour un montant total de 2 295,43 € arrondi à 2 295 €.

Il est précisé que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter cette régularisation afin d'acquérir les parcelles AN 3-4 et 10 d'une superficie totale de 3 763 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 295 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE VOTE PAS : 0


Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

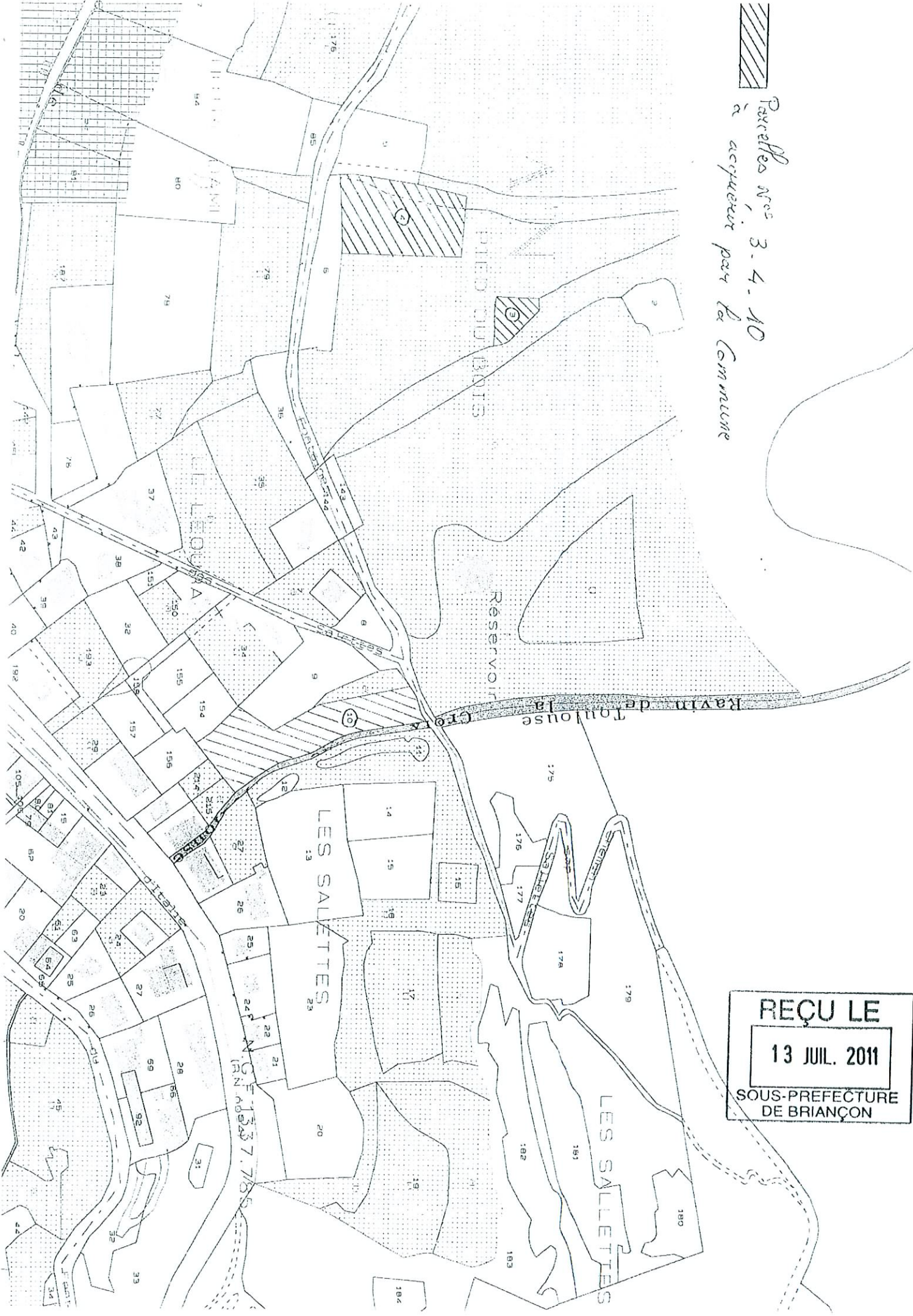
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 13 JUL. 2011  
PUBLIÉ LE 13 JUL. 2011  
NOTIFIÉ LE



 Parcelles nos 3, 4, 10  
à acquérir par la Commune



REÇU LE  
13 JUL. 2011  
SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

